



## Décision du Forestier en chef sur la possibilité forestière applicable à la forêt d'enseignement et de recherche de la Chûte-à-Michel localisée dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean et sous convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche (CGFER) avec le CEGEP de St-Félicien

### RAPPEL À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE.

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des ressources naturelles et de la Faune peut constituer, à **même les réserves forestières**, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »

Source : Loi sur les forêts

Actuellement, 16 conventions de gestion concernant des forêts d'enseignement et de recherche (FER) sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

### RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

### CONFECTION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION

Dans le cas où la superficie du territoire est trop petite (moins de 500 hectares) pour justifier un calcul complet des possibilités forestières, le Forestier en chef a pris la décision de confectionner un plan simple de gestion (PSG) à partir duquel il détermine un volume maximal de récolte qui sera en vigueur pour la durée de la convention. Ce PSG indique, sommairement, les traitements sylvicoles à réaliser pour une période donnée. Une cartographie détaillée du territoire y est incluse. Le PSG de la FER de la Chute-à-Michel a été réalisé en 2009 par un consultant forestier sous la supervision du personnel du Forestier en chef.

### DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF APPLICABLE À LA FER DE LA CHUTE-À-MICHEL:

Le territoire de la FER de la Chute-à-Michel est localisé au Lac-Saint-Jean, à environ 2,5 km au nord de la ville de Saint-Félicien et à proximité de la rivière Ashuapmushuan.

La décision du Forestier en chef concernant ce territoire d'une superficie forestière productive nette de près de 73 hectares représente un volume maximum de 1 500 mètres cubes solides nets, toutes essences confondues qu'il sera possible de prélever durant la période couverte par la convention de gestion, soit d'ici 2018. Ce volume pourra être récolté en appliquant les travaux d'aménagement forestiers indiqués au PSG et présentés à l'annexe 1.





# RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

## Division Nord-Est



### ■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

Le plan simple de gestion de ce territoire et la détermination du volume maximal de récolte ont été confectionnés et validés selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine le volume maximal de récolte et les travaux d'aménagement de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f. M. Sc.  
Forestier en chef  
Le 26 octobre 2009

### ■ ■ ■ ■ ■ ANNEXE

**ANNEXE 1** - Liste des travaux d'aménagement forestier à réaliser sur le territoire de la FER de la Chute-à-Michel d'ici au 31 mars 2018



ANNEXE 1

Liste des travaux d'aménagement forestier à réaliser  
sur le territoire de la FER de la Chute-à-Michel d'ici au 31 mars 2018

NUMÉRO DU POLYGONE ÉCOFORESTIER	APPELLATION CARTOGRAPHIQUE	TRAITEMENT SYLVICOLE	SUPERFICIE À TRAITER (HA)	
48	AL 5A RS24B	Aménagement bécasse	2,70	
1	FR 5S RS24A	Coupe d'assainissement	0,08	
2	M SBB C330 5S RS24A		0,35	
3	M SPE B260 5S RS24A		0,13	
4	M BBPG D360 5S RS24A		0,35	
5	R PGE B260 5S RS24A		0,55	
7	M SPE C260 5S RS24A		0,55	
10	M PES B330 5S RS24A		0,12	
17	R CP 1983 ES C260 5S RE21A		0,19	
18	R SE B270 5S RE21A		1,04	
22	FR 5S RE21A		0,11	
23	R PGPG B330 5S RE21A		0,79	
24	R PGS B250 5S RS21A		0,06	
25	R EPG C370 5S RS21A		1,22	
26	R SE C260 5S RS21A		0,41	
27	M PGBB B340 5S RS21A		0,12	
30	R PGS B330 5S RE21A		0,88	
39	F DR 1971 PEBB B340 5S RS24A		0,02	
41	R PGS B260 5S RE24A		0,03	
42	R PGPG B280 5S RE24A		0,38	
44	F PEBB D370 5S MS64A		1,61	
54	M SBB B340 5S RS24A		0,21	
55	R PGE C270 5S RE21A		0,06	
1	FR 5S RS24A		Coupe de récupération et reboisement peuplier hybride	0,10
2	M SBB C330 5S RS24A			0,29
42	R PGPG B280 5S RE24A		Coupe de régénération de résineux (pins gris et autres)	0,49
44	F PEBB D370 5S MS64A	Coupe de régénération du bouleau à papier	0,49	
44	F PEBB D370 5S MS64A	Coupe de régénération du peuplier faux-tremble (forêt-faune)	0,73	
28	R EPG C260 5S RE21A	Coupe de régénération pin gris et épinette noire	0,27	
29	R PGE B270 5S RS21A		0,59	
34	M SBB B270 5S RS21A		0,09	
9	FP 1998 610 5S RS24A	Entretien plantation feuillus	0,12	
6	RP 1996DRM2002 610 5S RS24A	Entretien plantation résineux	3,26	
26	R SE C260 5S RS21A	Entretien étang et infrastructure faunique	0,01	
39	F DR 1971 PEBB B340 5S RS24A		0,00	
51	FR 5A RS26A	Plantation feuillus nobles (2/3) et argousier (1/3)	4,49	
44	F PEBB D370 5S MS64A	Régénération de l'érable rouge	1,93	
45	F PEPE C340 5A MS64A		0,13	
47	R SS D370 5A MS64A		0,48	
34	M SBB B270 5S RS21A	Site de démonstration MSCR	0,04	
35	M SBB B340 5A RS21A		0,11	
36	M SPE B260 5A RS21B		0,23	
57	M PES B270 5S RS21B		0,31	